Mode d'emploi vote élections professionnelles Ville de Paris :

Pour voter entre le 1^{er} décembre 9h et le 8 décembre 20h, il faudra accéder à l'application de vote sur internet : https://paris.neovote.com ou ouvrir l'appareil photo de son téléphone et pointer le QR code. Un lien s'affiche en dessous et on accède au site :



Une fois sur le site il faudra renseigner :

- Son identifiant de 6 caractères reçu par courrier postal à domicile (semaine du 14 au 18 novembre)
- Son numéro SOI à 7 chiffres (en haut à droite de la fiche de paie sous « matricule » ou sur la carte professionnelle)
- Son mot de passe de 12 caractères reçu sur la boite mail professionnelle le 16 novembre (sous l'objet « Personnel et confidentiel Ville de Paris Elections professionnelles 2022 »)

Attention, pour les 26 000 collègues qui n'avaient pas de boite mail professionnelle ou une boite mail « ZIMBRA », vous devez absolument activer votre boite mail : vdp.paris.fr

Pour accéder à cette boite mail rendez-vous à l'adresse suivante : https://webmail.vdp.paris.fr ou ouvrez l'appareil photo de son téléphone et pointer le QR code. Un lien s'affiche en dessous et on accède au site :



Champ « Nom d'utilisateur », saisissez : prénom.nom@vdp.paris.fr

Champ « **Mot de passe** », saisissez le mot de passe communiqué dans le courrier postal envoyé mi-novembre expliquant la procédure d'activation de votre boite **@vdp.paris.fr**

Pour toute difficulté (courrier non reçu, perte de mot de passe, activation de boite mail, utilisation de la boite mail, assistance au vote du 1^{er} au 8 décembre...), appelez le numéro unique DRH 01 56 08 55 55 muni.e d'une fiche de paie. Il faudra renseigner les 5 derniers numéros de votre IBAN pour que la DRH confirme votre identité et puisse vous renvoyer le matériel nécessaire au vote.

Vous pouvez également nous contacter pour vous accompagner : SUPAP-FSU : 01 44 70 12 80 ou syndicat.supap-fsu@paris.fr

Ci-dessous les liens QR codes vers notre blog, et notre guide des droits et des carrières 2022-2025 :



Blog du SUPAP-FSU



Guide 2022-2025 des droits et des carrières SUPAP-FSU

